

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 21-03 DU 9 FEVRIER 2021

relative à l'élection du président du comité de bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 et l'article D. 213-17-2 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 21-01 du 9 février 2021,

Vu le dossier du comité de bassin du 9 février 2021.

DÉLIBÈRE

Article unique :

Est élu président du comité de bassin :

Monsieur François SAUVADET

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Patricia BLANC

**Le Doyen
Président de Séance**



Léopold SARTEAU